

Conseil municipal du 30.10.215

Convocation en date du 23.10.2015

Début de séance 20h30

Présent(s) :

Daniel CHASSEING, Maire

Martine CHASTAGNAC, Christian MADRANGE, Françoise TAVERT, Adjointe
Marcelle LAGARDE, Gérard MORATILLE, Delphine CLEDAT, Laurence TER-
HEIDE, Alain SAGE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) :

Bernard RUAL donne procuration à Françoise TAVERT

Emilie CHARTAGNAC donne procuration à Marcelle LAGARDE

Rémi BESNIER donne procuration à Christian MADRANGE

Carla LELIEVRE donne procuration à Martine CHASTAGNAC

Jean-Pierre GOUMONDIE donne procuration à Daniel CHASSEING

Absent(s) :

Etienne ANGLERAUD

1- **Information sur l'association REC**

Une démarche administrative oppose l'association REC à l'association Equipage des Cimes.

La mairie de Chamberet a adressé un courrier à Mr Paris, président de l'association Equipage des Cimes, pour lui demander de quitter les lieux au motif d'occupation illicite du site. Un constat d'huissier établit la présence de Mr Paris et sa cavalerie sur site en date du 15 octobre 2015.

Les activités équestres des vacances scolaires se sont déroulées sans difficultés particulières.

L'association REC est convoquée devant le tribunal des Prud'hommes le 4.11.2015.

La commune souhaite que l'activité équestre puisse se poursuivre au bénéfice du Village Vacances de Scoeux et de l'activité Club.

2- **Questions diverses**

Syndicat d'électrification

Le Maire, informe

Que par délibération en date du 3 juillet 2015, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) a adopté de nouveaux statuts dont les dispositions principales sont les suivantes :

➤ **Article 1 :**

La FDEE 19 est constituée de 161 communes et 6 communautés de communes

➤ **Article 4.4 :**

La FDEE 19 met en place un système d'information géographique (SIG) pour la cartographie des réseaux de distribution d'électricité et d'éclairage public.

➤ **Article 5 :**

La FDEE 19 devient un syndicat « à la carte »

Les trois compétences à caractère optionnel suivantes sont ajoutées :

Eclairage public :

Option n°1 : Investissement et maintenance

Option n°2 : Investissement

Communications électroniques

La compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques est définie par l'article L1425-1 du CGCT. La FDEE 19 a comme objectif le développement de la fibre optique dans les zones rurales non desservies par les opérateurs.

Est également concernée la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil pour la dissimulation des lignes téléphoniques.

Infrastructures de charge des véhicules électriques

➤ **Article 6 : nouvel article.**

Modalité de transfert des compétences à caractère optionnel

➤ **Article 7 : nouvel article.**

Modalité de reprise des compétences à caractère optionnel.

➤ **Article 8.1.2 :**

A sa demande, la commune d'Argentat ne fait plus partie du Secteur Intercommunale d'Electrification d'Argentat.

➤ **Article 8.1.3 :**

Collèges électoraux des secteurs d'électrification

Le comité syndical de la FDEE 19 comprend obligatoirement des représentants des communes adhérentes à une ou plusieurs compétences à caractère obligatoire.

➤ **Article 9.1 :**

Budget principal

La clé de répartition des redevances de concession entre les secteurs uniquement tiendra compte désormais des travaux de dissimulation prévus à l'article 8 du cahier des charges de concession.

➤ **Article 9.2 :**

Budget annexe

Les recettes des budgets annexes des secteurs d'électrification intègrent les contributions éventuelles des collectivités adhérentes au titre des compétences à

caractère optionnel. Les dépenses pour études et travaux concernant les compétences à caractère optionnel sont ajoutées.

➤ **Article 10 :**

Le siège de la FDEE19 est fixé « Quartier Montana, 19150 LAGUENNE ».

Monsieur le Maire indique que tous les membres de la FDEE19, (161 communes et 6 communautés de communes) sont appelées à délibérer pour accepter ou non ces nouveaux statuts.

Il rappelle qu'ils seront adoptés si la « majorité qualifiée » des collectivités membres est favorable. L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 1^{er} janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les modifications des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19),
 - D'approuver les statuts de la FDEE 19 annexés à la présente délibération
- Lors de ce conseil municipal, aucune décision n'est prise concernant le choix des compétences optionnelles.

COM COM

La commune de Chamberet doit de prononcer avant le 9 décembre quant au choix de la communauté de communes vers laquelle elle souhaite s'orienter (Tulle, Bugeat ...) Cette réflexion doit prendre en compte la fiscalité future, les transferts de financement et de compétences. Suite aux réunions de concertations avec les communes concernées les avis sont partagés.

Le conseil municipal propose une réunion publique d'information le samedi 28.11.2015 à partir de 18h à la salle des fêtes de Chamberet. Il y sera aussi présenter les réalisations et les projets communaux.

Délégation de signature

Il est souhaitable qu'une délégation de signature pour les actes notariés soit donnée à un adjoint. Mr le maire propose le nom de Christian Madrange.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des personnes présentes la délégation de signature pour les actes notariés à Christian Madrange.

Fleurissement du bourg

Le maire et le conseil municipal remercient l'ensemble des personnes du comité de fleurissement pour leur implication et pour les décorations florales à thème.

Les projets visent à renforcer le fleurissement aux abords de la maison de l'Arbre, dans le secteur de la salle des fêtes et de la mairie.

Remerciements aux personnes qui ont offert des potées de chrysanthèmes.

Installation d'éoliennes

Rencontre avec Mr Theyssier de la société EOLE REF le 12.11.2015 à 14h pour présenter l'évolution des techniques sur l'éolien et la cartographie des possibilités sur notre commune.

CCAS

La commission de sécurité pour l'ouverture de l'extension de bâtiments de la Mas a reçu un avis favorable le 30.10.2015.

Les colis de Noël

Les colis de Noël seront pris au magasin Mille saveurs.

Mr Sage propose que les producteurs de pays, en particulier ceux qui font vivre le Petit Marché du dimanche matin, puissent participer aux colis de Noël. Une rencontre sera organisée pour les colis de 2016 afin de donner une suite éventuelle à cette proposition.

Accueil des réfugiés

A ce jour, les personnes en charge de ce dossier au niveau du ministère de l'intérieur n'ont pas repris contact avec la mairie de Chamberet.

Maitre nageur

Une jeune personne ayant travaillé pour le centre de loisirs, a le projet de suivre la formation de MNS. Le coût de la formation est de +/- 3000€. La prise en charge du coût pourrait être répartie entre les structures nécessitant la présence d'un MNS avec un cahier des charges pour les parties prenantes (statut pendant formation, clauses de dédit de formation, engagement sur travail et /ou embauche saisonnière, répartition...)

Cette personne va être contactée pour connaître où en est son projet et son éligibilité à des contrats particuliers.

Fin de séance 22h00